

**COMMUNE DE GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE**  
**PROCES VERBAL DE LA**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 JUIN A 18H**

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-neuf JUIN à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique ROUZE – Maire –

Etaient présents : MM. ROUZE, M DUVAL, M KRZOS, MME VANDENBROUCKE, M. CANÉ, M. HENRY

Absents : MME LEFEVRE –SCARPARO, M. BONNIN, M. LAIR, Mme PLANCHON,

Absents excusés : M. MOIGNARD,

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CANÉ

Le PV de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR** :

- Délibération : nomination de l'Agent Recenseur et du Coordinateur
- Nouvelle tarification Espace Jeune
- Permanences élections législatives

**Informations et questions diverses** :

**20240608 : NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR ET SA RÉMUNÉRATION, NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL**

Le Maire de GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2025 les opérations de recensement.

Par ailleurs, et en ce qui concerne la rémunération de l'agent recenseur :

- De fixer à 1 le nombre d'agent recenseur et à 1 le nombre de coordonnateur communal nécessaire au besoin de la collectivité.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent pour la nomination de Madame Michèle FOILLERET en tant qu'Agent Recenseur avec une rémunération forfaitaire de 700.00 €, et pour la nomination de Madame LEGROS Sandrine en tant que Coordinateur Communal.

DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025, au chapitre 12 – article 6413

**Informations et questions diverses** :

En ce qui concerne la tarification de l'Espace Jeune, un modèle de convention a été demandé au Pôle loisirs, culture et vie locale de Gournay-en-Bray afin de voir ce qu'il nous propose.

Le Maire  
Dominique ROUZÉ

Le Secrétaire de Séance  
Alain CANÉ